



# A.G.E.M.A.R. ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME

1, rue de la Poste - B.P. 26 - 97821 LE PORT CEDEX  
Tél. : 0262 42 00 61 - Fax : 0262 43 50 88

SIRET N° 399 519 396 00010 - N° URSSAF 319210 - CODE APE 8559 B - Compte CEPAC IBAN : FR76 1131 5000 0108 0151 4778 639

LA REUNION

## CERTIFICAT GENERAL D'OPERATEUR CGO

*Cette formation vise à former tout aspirant marin à utiliser les équipements des stations radioélectriques, dans le cadre du SMDSM et valable dans toutes les zones océaniques et sur tous types de navires. Suivant le référentiel Arrêté du 08 février 2016, modifié, relatif à la délivrance du certificat restreint d'opérateur, du certificat général d'opérateur et du certificat de radioélectronicien de 1ère classe du service mobile maritime et du service mobile maritime par satellite et son annexe II (conditions de délivrance du CGO).*

	Effectif par session : <b>6 mini – 8 maxi</b>	<b>Formation présentielle</b> Pas accès handicapé	Durée : <b>70 h</b>
<b>Tarif :</b>	<b>S'informer auprès du secrétariat</b> <b>0262 42 00 61</b> <a href="mailto:fc.eamr@gmail.com">fc.eamr@gmail.com</a>		
<b>Profil :</b>	Toute personne (demandeur d'emploi, salarié, tout public) chargée des radiocommunications ou effectuant des tâches relatives aux radiocommunications à bord d'un navire tenu de participer au SMDSM, ou chargée de quart.		
<b>Prérequis :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Pas de prérequis formation. Néanmoins la pratique de l'anglais et du vocabulaire SMCP OMI est vivement conseillée.</li><li>- Certificat médical valide certifié par le médecin des gens de mer</li><li>- En cas d'handicap, ce sera au médecin des gens de mer de valider le candidat. En cas de refus, ce dernier peut se renseigner auprès de MDPH et/ou de l'assistante sociale des marins pour connaître les opportunités possibles (Réfèrent handicap : M Sami OUADRANI).</li><li>- Avoir 18 ans au moins à l'entrée de la formation</li></ul>		
<b>Débouchés :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La formation CGO (Certificat Général d'Opérateur) permet d'acquérir des compétences efficaces et sûres pour l'utilisation des stations de navire et des équipements radio de secours des embarcations de sauvetage toutes zones confondues (tout le globe).</li></ul>		
<b>Qualité :</b>	Pour l'année 2021, Moyenne des notes globales de satisfaction des stagiaires concernant la formation : <b>18/20</b> <b>Taux de réussite : 100 %</b>		



Les formations de l'Ecole d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

**Programme** : défini à l'annexe 3 de l'arrêté du 8 février 2016 relatif à la délivrance du certificat général d'opérateur et du certificat de radioélectricien de 1ere classe du service mobile maritime et du service mobile maritime par satellite

### Objectifs :

Les compétences attendues après cette formation sont les suivantes :

- **Connaitre les caractéristiques de base du service mobile maritime, y compris par satellite**
- **Connaitre les équipements d'une station de navire SMDSM**
- **Connaitre les procédures d'exploitation, de correspondance publique et principe de tarification**
- **Utiliser efficacement une station de navire SMDSM**
- **Utiliser efficacement les équipements radio de secours des embarcations de sauvetage**
- **Utiliser vocabulaires et phrases types normalisées de l'O.M.I dans le cadre de ses communications SMDSM.**

### Contenu :

Module	Cours	Formation pratique
<b>Module CGO</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Cadre réglementaire du service mobile</li> <li>➤ Identification des stations radio</li> <li>➤ Ouvrages et documents</li> <li>➤ Le principe des radiocommunications maritimes – Le principe de fonctionnement des équipements</li> <li>➤ Les équipements du SMDSM</li> <li>➤ Autres équipements</li> <li>➤ La recherche et le sauvetage</li> <li>➤ Systèmes de comptes rendus des navires</li> <li>➤ Utilisation de l'anglais</li> <li>➤ Correspondance publique</li> </ul>	35 h	35 h
<b>TOTAL FORMATION CGO (ÉVALUATIONS COMPRISES)</b>	<b>70 h</b>	



Les formations de l'Ecole d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

## Exécution :

### Intervenants :

- Référent pédagogique et handicap : M. Sami OUADRANI
- Formateurs (trices) pour adultes, titulaires des titres C.G.O., expert(e)s en formation SMDSM, agréé(e)s par l'administration des affaires maritimes.
- Formateur(trice) en langue anglaise sur la partie Anglais O.M.I.

### Moyens pédagogiques :

Formation dispensée en centre, en continu, en présentiel, dans une salle de cours dédiée équipée du matériel pédagogique requis et d'un simulateur SMDSM.

### Évaluations :

L'évaluation nécessaire à l'acquisition des modules conduisant à la délivrance du CGO est constituée de plusieurs épreuves conformément au tableau ci-dessous :

Nature des épreuves	Durée		Coéff .
Connaissance des caractéristiques de base du service mobile maritime, du service mobile maritime par satellite, des équipements d'une station de navire SMDSM, et des procédures d'exploitation Connaissance des procédures de correspondance publique et des principes de tarification (série de questions simples sur l'ensemble du programme et une question d'approfondissement sur un aspect particulier du SMDSM)	2H	Épreuve écrite en cours de formation (*)	2
Langue anglaise (aptitude à communiquer en anglais en utilisant les phrases normalisées OMI et en respectant les règlements de l'UIT)	30 min	Une épreuve orale et pratique en cours de formation (*) (**)	2
Connaissance de l'utilisation d'une station de navire SMDSM		Une épreuve orale en cours de formation (*) (**)	4
TOTAL	2h30		8

(\*) Ces épreuves doivent porter sur l'ensemble des notions abordées et permettre de vérifier que le candidat a atteint la norme de compétences requises. Elles sont organisées en fin de formation.

(\*) (\*\*) l'épreuve de langue anglaise et l'épreuve de connaissance de l'utilisation d'une station de navire SMDSM se déroulent simultanément lors d'exercices de mise en situation.

Toutes les épreuves sont notées de 0 à 20.



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

**Sont éliminatoires :**

- à l'épreuve écrite, toute note inférieure à 8/20
- à chacune des épreuves pratiques, toute note inférieure à 12/20

**Modalité d'obtention :**

**L'obtention du diplôme est conditionnée par la validation de la totalité des modules.**

Délivrance d'une attestation par module avec les notes obtenues.

Ces attestations sont à enregistrer auprès des Affaires Maritimes de La Réunion pour obtenir un diplôme.

**Durée de validité :**

**Certificat soumis à une revalidation quinquennale.**

**Délivrance du titre :**

**Le Certificat Général d'Opérateur est délivré à tout(e) candidat(e) justifiant :**

- de l'ensemble des attestations de succès aux modules CGO
- titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité



Les formations de l'Ecole d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.